

Carte grise

Les dossiers sont à adresser à la PREFECTURE

*Service des cartes grises
72041 LE MANS CEDEX 9*

*Chèque libellé à l'ordre de :
Régisseur des Recettes Préfecture de la Sarthe*

MAJ le 19/10/2010

CARTE GRISE

**Hôtel de ville
PÔLE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
02.43.62.50.13
SABLÉ SUR SARTHE**

**PÔLE FORMALITÉS ADMINISTRATIVES
Hôtel de ville de Sablé BP 129
72 305 SABLÉ-SUR-SARTHE CEDEX
Tél : 02 43 62 50 13 - www.sablesursarthe.fr**

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Changement de propriétaire :

- Carte grise originale
- Certificat de cession
- Contrôle technique de moins de 6 mois à la date de traitement en préfecture ou de moins de 2 mois en cas de contre visite (pour un véhicule de plus de 4 ans)
- Règlement par chèque ou mandat-cash
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du ou des titulaires ou du permis de conduire
- Copie d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) : EDF, France TELECOM, loyer (sauf facture eau) etc...
- Une enveloppe timbrée à vos noms et adresse
- Imprimé CERFA de demande de certificat d'immatriculation complétée et signée par le ou les demandeurs

Changement de domicile :

- Carte grise originale ou photocopie pour les SIV
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du ou des titulaires ou du permis de conduire
- Copie d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) : EDF, France TELECOM, loyer (sauf facture eau) etc...
- Chèque de 2.50€(gratuit pour les numéros SIV)
- Une enveloppe timbrée à vos noms et adresse
- Imprimé CERFA de demande de certificat d'immatriculation complétée et signée par le ou les titulaires de la carte grise

Changement d'état matrimonial :

- Carte grise originale
- Chèque de 2.50€
- Copie d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) : EDF, France TELECOM, loyer (sauf facture eau) etc...
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du ou des titulaires ou du permis de conduire et le livret de famille pour les mariages ou jugement de divorce
- Une enveloppe timbrée à vos noms et adresse
- Imprimé CERFA de demande de certificat d'immatriculation complétée et signée par les titulaires de la carte grise

Carte grise perdue ou volée :

- Déclaration de perte ou de vol à effectuer en gendarmerie
- Contrôle technique en cours de validité
- Règlement par chèque ou mandat-cash
- Copie de la pièce d'identité en cours de validité du ou des titulaires ou du permis de conduire
- Copie d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) : EDF, France TELECOM, loyer (sauf facture eau) etc...
- Une enveloppe timbrée à vos noms et adresse
- Imprimé CERFA de demande de certificat d'immatriculation complétée et signée par le ou les titulaires de la carte grise

Pour tous les autres cas (véhicules venant de l'étranger, exportation, succession...), veuillez vous renseigner auprès du Pôle formalités administratives.